



Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Teams), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le neu-tshishikau (jeudi) 23 shiship-pishim^u (avril) 2026 de 14 h 13 à 14 h 14.

SONT PRÉSENTS :

- Jonathan Germain, pekuakamiu ilnutshimau (chef)
- Patrick Courtois, pitu-ilnutshimau (vice-chef)
- Carina Dominique, pitu-ilnutshimau (vice-chef)
- Sylvie Langevin, takuhikaniss (conseillère)
- Julie Léveillé, takuhikaniss (conseillère)
- Sandy Raphaël, takuhikaniss (conseillère)
- Lenny Valin, takuhikaniss (conseiller)
- Jean-Denis Bergeron-Simard, kapitu-nikanitakuhak takuhikan Utshimau ueeshitashun (directeur général adjoint)
- Vicky Lord, Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan (greffière)

SONT ABSENTS : S/O

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Infrastructures et services publics
 - 3.1. Réservation de terrain et appui à la demande de places subventionnées du CPE Auetissatsh
 - 3.2. Programme d'habitation
4. Levée de la réunion

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Pekuakamiu ilnutshimau Jonathan Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pekuakamiu ilnutshimau Jonathan Germain procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Patrick Courtois
Appuyé de Julie Léveillée
Adopté à l'unanimité

3. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

3.1. RÉSERVATION DE TERRAIN ET APPUI À LA DEMANDE DE PLACES SUBVENTIONNÉES DU CPE AUETISSATSH

RÉSOLUTION N° 9085

ASHPITSHISHAMUN Pekuakamiulnuatsh uitamuatsh kie utinamuatsh utilnu-aitun tipelitamunuau kie utipelimitishun mak Utassiuau tipelitamunuau;

(CONSIDÉRANT que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral et son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Tshitassinu);

ASHPITSHISHAMUN ne ka ui tipelimitishuik, Katakuhimatsheta uitamuatsh e takuatsh tshi nashamuk tshekuan nikan e ashtaik kie Pekuakamiulnuatsh uelutishiunnuau kie mamu-ilniun tshi uitishiu et ashitsh kie etatu e shutshapalitsh e takuhitsheik mak eish atusseshtamuk Tshitassinu, tshe uitamuk tshitakuhimatsheunnu, ilnu-aitunnu mak e tshishpeuatamuk tshitassinu;

(CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta affirme la nécessité d'agir selon les priorités et les valeurs de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh vers notre autodétermination, par la mobilisation communautaire, le renforcement de la gouvernance ilnu et l'élaboration de la stratégie Tshitassinu, afin d'assurer notre affirmation politique, culturelle et territoriale);

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire de faciliter l'accès à nos programmes et services et favoriser l'intégration de nos spécificités culturelles;

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté, par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a toujours soutenu et collaboré avec le Centre de la petite enfance (CPE) Auetissatsh dans le cadre de ses projets;

CONSIDÉRANT que des rencontres se sont tenues entre l'unité administrative Infrastructures et services publics et le CPE et qu'un terrain est identifié et disponible pour le projet de construction à venir;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta donne son aval à l'unité administrative Infrastructures et services publics afin de réserver un terrain sur la rue Matshetshu pour accueillir un nouveau CPE à la suite d'une opportunité de financement pour des places subventionnées, et de réserver un terrain adjacent à la garderie pour un éventuel agrandissement;

CONSIDÉRANT que le projet prévu par le CPE s'harmonise avec le zonage et la vision visant à offrir des services d'utilité publique dans le cadre du développement projeté;

CONSIDÉRANT que le CPE a besoin d'un appui de la part de Katakuhimatsheta pour déposer une demande de financement.

IL EST RÉSOLU :

- D'accepter et d'appuyer le Centre de la petite enfance (CPE) Auetissatsh au dépôt d'une demande de financement pour la construction d'un nouveau bâtiment;
- De réserver au CPE une partie du lot 139 du rang A, dans le secteur de la rue Matshetshu tel que convenu entre les parties.

Proposé par Patrick Courtois
Appuyé de Sandy Raphaël
Adopté à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

3.2. PROGRAMME D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 9086

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

La totalité du lot 144, du Rang « A », dans l'Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan 108563 CLSR

Note : Les noms et les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposé par Lenny Valin

Appuyé de Julie Léveillée

Adopté à l'unanimité

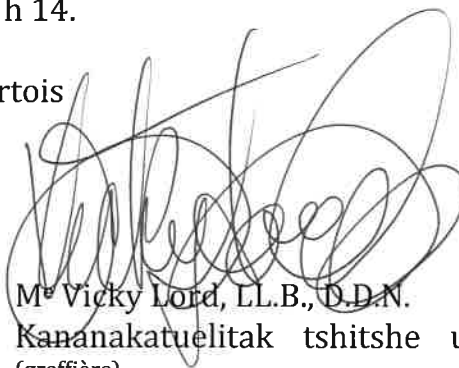
4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 14 h 14.

Proposé par Patrick Courtois

Appuyé de Lenny Valin

Adopté à l'unanimité



M^e Vicky Lord, LL.B., D.D.N.

Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan
(greffière)